

## Pour lutter contre la cybermalveillance, lancement du 17Cyber, l'équivalent numérique du 17



Pour lutter contre la cybermalveillance, lancement du 17Cyber, l'équivalent numérique du 17

### Cybermalveillance lance aujourd'hui 17Cyber, l'équivalent numérique du numéro 17.

Il s'agit d'un service public d'assistance en ligne destiné aux particuliers, entreprises, associations et collectivités victimes de cybermalveillance : <https://17cyber.gouv.fr/>

L'un des principaux enjeux de ce service positionné comme guichet unique de la cyber en France est bien évidemment d'être connu de tous nos concitoyens.

La délinquance et la criminalité effectuées à l'aide d'outils numériques sont un phénomène en constante augmentation. Entre 2016 et 2023, les atteintes « numériques » aux biens (escroqueries, arnaques en ligne etc.) ont augmenté de 8 % en moyenne par an tandis que les atteintes « numériques » à la personne (harcèlement, injures, menaces, discriminations) ont progressé de 9 % en moyenne chaque année selon l'analyse du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publiée en avril 2024.

En 2023, cela représentait au total 278 703 infractions liées au numérique enregistrées par les forces de sécurité intérieure contre 255 320 en 2022.

La cyberdélinquance concerne toutes les couches de la population. 47 % des victimes de préjudices financiers en ligne (1) sont âgées de moins de 44 ans. Les atteintes numériques à la personne visent pour leur part majoritairement les femmes (67 % du total).

### La cyberdélinquance, un phénomène du quotidien des Français

9 Français sur 10 ont déjà été confrontés à une situation de malveillance informatique, notamment à l'hameçonnage (70 %).

Source: Cybermalveillance.gouv.fr

### Les collectivités, victimes privilégiées des attaques par rançongiciel

En 2023, 55 collectivités ont été victimes d'attaques par rançongiciel, contre 37 en 2022 et 44 en 2021. Comparées aux 577 attaques ayant donné lieu à un dépôt de plainte en 2023, elles représentent 10 % des victimes.

Source: ministère de l'Intérieur

**Face à cette menace numérique croissante, le ministère de l'Intérieur s'engage aux côtés de Cybermalveillance.gouv.fr pour assurer la cybersécurité de tous, en lançant ce jour le 17Cyber : équivalent numérique de l'appel 17, destiné à toutes les victimes d'infractions numériques ; particuliers, entreprises et collectivités.**

### Lancement du 17Cyber : le nouveau réflexe d'assistance en ligne pour toutes les victimes de cyber malveillance

La Police nationale, la Gendarmerie nationale et Cybermalveillance.gouv.fr s'associent et lancent conjointement le site 17Cyber : <https://17cyber.gouv.fr/>

Disponible 24h/24 et 7j/7, ce guichet unique permet aux victimes de comprendre rapidement, en répondant à quelques questions, à quel type de menace ils sont confrontés et ainsi, recevoir des conseils personnalisés en fonction de l'atteinte subie

Si le diagnostic confirme la gravité de l'atteinte subie, **les utilisateurs victimes peuvent échanger par tchat avec un policier ou un gendarme** pour disposer des conseils de première urgence et engager les démarches de judiciarisation.

Lorsque cela est nécessaire, **les usagers peuvent également recevoir une assistance technique d'un prestataire référencé ou labellisé par Cybermalveillance.gouv.fr.**

Que vous soyez **un particulier, un professionnel ou un agent d'une collectivité**, vous trouverez sur le site 17cyber.gouv.fr, des conseils et recommandations en cas d'atteintes cyber.

**Véritable dispositif d'assistance en ligne** pour tous les publics, le 17Cyber apporte ainsi une réponse à l'enjeu sociétal que représente la cyberdélinquance. Il permet à tout citoyen d'appréhender simplement cette nouvelle menace, et lui offre une meilleure lisibilité dans la pluralité des offres de services actuellement proposés.



### Lancement du 17Cyber : un module ad hoc à intégrer sur tous les sites Web

Le 17Cyber doit devenir le nouveau réflexe des Français victimes de cyberdélinquance. **Pour cela, le ministère et Cybermalveillance.gouv.fr mettent également à disposition, en complément du site 17cyber.gouv.fr, un module 17Cyber qui peut être directement intégré à des sites Web** afin de rendre accessible au plus grand nombre ce nouveau service de diagnostic et d'assistance aux victimes.

Ainsi, à partir de n'importe quel site ayant intégré le module 17Cyber, tout utilisateur (particulier, entreprise, collectivité, association...) peut effectuer le parcours 17Cyber et bénéficier d'une aide personnalisée. Entièrement gratuit, ce module 17Cyber a été conçu pour toute entité soucieuse de la sécurité en ligne de ses publics et des enjeux qui concernent plus largement la cybersécurité.

Les informations pour souscrire au module 17Cyber et l'intégrer sur son site internet sont à retrouver ici : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/module-assistance-17cyber>

Pour soutenir le lancement du 17Cyber, une campagne de communication visant à faire connaître ce nouveau service et à l'imposer comme le véritable réflexe cyber auprès de l'ensemble des publics sera mise en place. Le kit de communication est d'ores et déjà disponible à <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/17cyber-kit-communication>

**Conscientes de l'enjeu majeur que représente la sécurité en ligne de leurs utilisateurs, de nombreuses entreprises responsables d'applications ou de sites très utilisés par les Français (réseaux sociaux, e-commerce, sites de rencontre, banques etc.) ont souhaité s'engager aux côtés du ministère de l'Intérieur, et relaieront le 17Cyber sur leurs plateformes.**

Partenaires : AFCDP, AFJEL, AFNIC, Amazon France, Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité, Avicca, Carrefour Assurance, Clusif, Coter Numérique, Crédit Agricole, Fédération Bancaire Française, Française des jeux, Happn, IRCEM, La Poste Groupe, Match Group (Tinder, Meetic), Meta, Mgéfi, Nomios, Qwant, Société Générale, Snap, UNEC Pays de Loire, X. Le projet a été piloté dans sa conception par le ministère et s'appuie sur Cybermalveillance.gouv.fr pour sa mise en œuvre technique et opérationnelle. Créé en 2017 par l'ANSSI et le ministère de l'Intérieur, Cybermalveillance.gouv.fr dispose d'une expertise dans l'assistance en ligne aux victimes : il a déjà accueilli 20 millions de visiteurs et assisté plus de 1,3 million de victimes (particuliers, entreprises et collectivités). Plus de 1 200 prestataires techniques pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire national sont référencés sur Cybermalveillance.gouv.fr et 200 d'entre eux sont labellisés « ExpertCyber ».

### Une stratégie coordonnée par le commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI)

Le dispositif 17Cyber s'inscrit dans la continuité de l'investissement important du ministère dans la lutte contre la cybercriminalité, qui a vu la création du Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI), la création de l'Office anti-cybercriminalité (OFAC) ainsi que celle du Centre national de formation à la cybersécurité (CNFCyber).

### Entrave d'attaques cyber contre des entités françaises

En 2023, l'action coordonnée des forces de sécurité intérieures avec ses partenaires internationaux a permis d'identifier des attaques cyber en cours contre des entités françaises, et ainsi déjouer 44 d'entre elles



Un service proposé  
par   